



FEDECHIMIE

Fédération Nationale des Travailleurs des industries de l'Atome, du Caoutchouc, de la Chimie, des Cuirs et Peaux, du Pétrole, des Plastiques, des Textiles et du Verre dite FÉDÉCHIMIE

N° 175

CIRCULAIRE PLASTURGIE

Le 02 décembre 2025

POLYVIA S'OPPOSE A L'EXTENSION DE L'ACCORD DU 16 OCTOBRE 2025 RELATIF A L'ACTIVITE PARTIELLE LONGUE DUREE REBOND DANS LA BRANCHE DE LA PLASTURGIE SIGNE PAR FO

Il aura fallu attendre la réunion CPPNI du 16 octobre pour qu'enfin la négociation relative à l'APLD Rebond aboutisse à un accord.

Cette négociation initiée il y a plusieurs mois semblait vouée à l'échec car le Syndicat Patronal Polyvia ne voulait en aucun cas améliorer les modalités d'indemnisation des salariés en bloquant cette indemnisation au niveau de la loi, c'est-à-dire 70% de la rémunération brute servant d'assiette à l'indemnité de congés payés telle que prévue au II de l'article L. 3141-24 du code du travail alors que le précédent accord APLD signé par Polyvia le 18 décembre 2020 prévoyait une indemnisation à 75%. Aucune logique, aucune cohérence, juste du mépris !

Blocage certainement encouragé par les majors de la Branche comme OP Mobility notamment.

C'est le Syndicat Patronal Plastalliance qui aura débloqué la situation en proposant un accord qui prend en compte nos revendications et surtout porte l'indemnisation à 75%.

Pendant la réalisation des actions de formation mentionnées mises en œuvre pendant les heures chômées, cette indemnité horaire est portée à 100 % de la rémunération nette antérieure du salarié.

Bien que privilégiant la négociation de l'APLD Rebond en entreprise, FO a décidé de signer l'accord pour les raisons précitées mais aussi pour permettre aux salariés qui n'auraient pas abouti à un accord ou pour les salariés des entreprises dépourvues de Syndicats de pouvoir bénéficier d'une amélioration de l'indemnisation des journées chômées.

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEaux - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎ : 01 45 80 14 90

Email : secretariat@fedechimie-fo.fr - <http://www.fedechimie-fo.fr>

MAIS C'ETAIT, SANS COMPTER SUR L'ACHARNEMENT DE POLYVIA A FAIRE BARRAGE A UN ACCORD SIGNÉ ENTRE PLASTALLIANCE, FO, LA CFE-CGC ET LA FCE-CFDT.

En effet, après un ultime rebondissement dans cette négociation, le Syndicat patronal POLYVIA, dans son courrier du 27 novembre 2025, s'oppose à l'extension de l'accord APLD-R. Ce courrier est joint à la circulaire.

Polyvia prétexte une charge financière trop lourde imposée aux entreprises afin de maintenir une rémunération à hauteur de 75 % et une garantie de maintien dans l'emploi au-delà de la fin de l'application du dispositif.

Ces attaques envers les membres de la CPPNI de la Plasturgie et surtout envers les salariés de la branche contribueront à plonger le dialogue social de la branche dans un chaos dont il sera très difficile de sortir.

Ce mépris profond envers les salariés de la plasturgie annihile tout espoir d'une meilleure indemnisation du chômage partiel particulièrement pour les salariés des entreprises dépourvues de syndicats de salariés.

Pour information, l'accord ne sera pas étendu et ne devrait s'appliquer qu'aux entreprises adhérentes à Plastalliance. Il est joint à cette circulaire avec le courrier d'opposition de Polyvia